



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept et le Vendredi trente du mois de Juin à vingt heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués le Lundi dix-neuf Juin 2017 se sont réunis dans la salle des délibérations de la Mairie du Moule, sous la présidence du Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Pierre PORLON, Jean-Baptiste SOUBDHAN, Harry ROUX, Liliane FRANCILLONNE, Marie-Alice RUSCADE, Thomas ZITA, Eveline CLOTILDE, Joseph HILL, Daniel DULAC, Michel SURET, Sabine MAMERT-LISTOIR, Grégory MANICOM, Françoise DIEUNA, José OUANA, Marius SYNESIUS, Patrick PELAGE, Evelyne MESSOAH, Jacques RAMAYE, Jérôme CHOUNI, Joanie ACHOUN.

Représentés : MM. Betty ARMOUGOM, Rose-Marie LOQUES, Sylvia SERMANSON, Joël TAVARS, Dantès ABASSI, Nadia OUJAGIR, Claité MOUNSAMY, Marcelin CHINGAN.

Absents : MM. Annick CARMONT, Déborah HUSSON, Stella GUILLAUME, Seetha DOULAYRAM, Bernard SILFILLE.

Membres en exercice : 35	Membres présents : 22	Membres représentés : 08
Absent Excusé : 00	Absentes : 05	

Le quorum étant atteint, vingt-deux (22) Conseillers étant présents, huit (8) représentés, et cinq (5) absents, le Président Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Patrick PELAGE est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

*Compte-rendu des décisions prises par le Maire
au titre des compétences déléguées par le Conseil Municipal* 2/DCM2017/27

Madame le Maire informe les élus qu'en vertu des articles L.2122-22, L.2122-23 et R.2122-7-1, du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire peut par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, de prendre des décisions qui relèvent du champ de compétence de l'organe délibérant.

Elle précise que c'est la délibération n° 2/DCM 2014/2 du 11 Avril 2014 qui accorde cette délégation au maire. Elle a été complétée par la délibération n° 3/DCM 2016/85 du 07 Novembre 2016.

Elle poursuit en disant que les décisions prises par le Maire, dans ce cadre concernent :

Notifiée et publiée
le 18/07/2017

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20170630-2DCM201727-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

1/La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

(La liste des MAPA conclus pendant le 1^{er} trimestre 2017 est jointe à la présente délibération.)

2/La réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Par convention de prêt N° CGP 1530 01 P du 11/06/2015 avec l'Agence Française de Développement, un crédit de 4 500 000 euros a été consenti à la ville du Moule afin de lui permettre de financer partiellement les dépenses inscrites à son PPI 2014/2017.

Un Avenant n°1 en date du 4/04/2017 à ladite convention de prêt a été signé afin de modifier la date limite de versement des fonds du crédit initialement fixée au 15/06/2017. Elle est prorogée au 15/06/2018. Toutes les autres dispositions de la Convention restent inchangées.

3/Les demandes à tout organisme financeur, de subventions :

Par délibération n°6/DCM 2017/13, du 06 Mars 2017, le Conseil Municipal, dans le cadre de l'Appel à projets 2017 pour le Fonds National de l'Aménagement du Territoire avait validé le projet d'étude globale sur la requalification de l'école Lydia GALLERON qui devait se dérouler en 2 phases pour un montant total de 38 000.00 € HT.

Par courrier du 13/03/2017, une subvention d'un montant de 30 400.00 euros a été sollicitée au titre du FNADT 2017. Par courrier daté du 14/06/2017, une subvention de 23 000.00 € a été notifiée à la Ville.

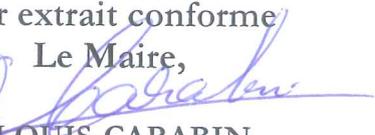
*Le Conseil Municipal,
ouï le Maire en son exposé,
après discussion et échanges de vues
DECIDE*

Article 1^{er} : De prendre acte des décisions prises par Le Maire au titre des compétences déléguées par le Conseil Municipal.

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20170630-2DCM201727-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Article 2 : Le Maire et la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Le Moule, le 30 Juin 2017

Pour extrait conforme
Le Maire,

G. LOUIS-CARABIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans la Région.

Notifiée et publiée
le 18/07/2017

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20170630-2DCM201727-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

QUESTION N°2

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

=0=0=0=0=0=0=

VILLE DE LE MOULE

=0=0=0=0=0=0=

**MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE
CONCLUS 1ER TRIMESTRE 2017**

Direction Administration et Achats – Service Achats

11, Boulevard du Général de Gaulle – 97100 LE MOULE Tél : 05 90 23 78 12 -05 90 23 78 18 – Télécopie : 05 90 23 78 30

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20170630-2DCM201727-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

OBJET ET N° DU MARCHÉ	NOMS, ADRESSES ATTRIBUTAIRES	N° LOTS	MONTANT DU MARCHÉ	DATE DE NOTIFICATION
<p>ACHAT ET LIVRAISON DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES POUR LES ECOLES ET LES DIFFERENTS SERVICES DE LA VILLE DE LE MOULE</p>	<p>LIBRAIRIE PAPERIE POINT-CARRE Angle des rues Lamartine et Poincaré 97160 LE MOULE</p> <p>ANTILLES PAPERIE 16, rue Armande Fengerol Lot Vince – Arnouville 97170 PETIT-BOURG</p> <p>SARL JTPÉ Route de Nora Section Cocoyer 97160 LE MOULE</p>	<p>Lot n° 1 : Fourniture et livraison de papier</p> <p>Lot n° 2 : Achat et livraison de fournitures administratives</p>	<p>Montant mini TTC/an 5 000,00 € Montant maxi TTC/an 20 000,00 €</p> <p>Montant mini TTC/an 10 000,00 € Montant maxi TTC/an 40 000,00 €</p> <p>Montant mini TTC/ 2 ans 108 500,00 € Montant maxi TTC/2 ans 200 000,00 €</p>	<p>27/02/17</p> <p>03/03/17</p> <p>20/02/17</p>
<p>MAINTENANCE PREVENTIVE SYSTEMATIQUE ET CORRECTIVE DES EXTINCTEURS, RECHARGE DES EXTINCTEURS, FOURNITURE ET POSE D'EXTINCTEURS ET DE SIGNALETIQUES – REALISATION DE PLAN D'EVACUATION ET D'INTERVENTION</p>	<p>GEL SECURITE INCENDIE 4 lots cités fleuries Immeuble Isola 97122 BAIE-MAHAULT</p>	<p>Lot n° 1 : Maintenance préventive systématique et corrective des extincteurs, recharge des extincteurs</p> <p>Lot n° 2 : Echange, remplacement d'extincteur – fourniture pose et dépose d'extincteurs et de signalétique, réalisation de plan d'évacuation et d'intervention</p>	<p>Montant mini TTC/an 2 000,00 € Montant maxi TTC/an 20 000,00 €</p> <p>Montant mini TTC/an 5 000,00 € Montant maxi TTC/an 45 000,00 €</p>	<p>21/02/17</p>
<p>REFECTION DU CENTRE ROBERT LOYSON</p>	<p>SARL CONSTRUCTION THELEMAOUE Mare-Café 97190 LE GOSIER</p>		<p>205 023,40 €</p>	<p>03/01/17</p>
<p>N° MARCHÉ : 2016-032-MAPA</p>				
<p>N° MARCHÉ : 2016-031-MAPA</p>				

Accusé de réception en préfecture
971-21971173-20170630-2DCM201727-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

<p>MISSION ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION DES ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS</p>	<p>SARL 4E CARAIBES 1 Résidence TOBAGO – Palmiste 214 Chemin La Source 97232 LE LAMENTIN</p>		<p>17 854,76 €</p>	<p>22 /02 /17</p>
<p>ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'UN ETAT DES LIEUX DES ASSOCIATIONS DE LA VILLE DE LE MOULE</p>	<p>DELTA S. I SAS Les Champs 37 380 MONNAIE</p>		<p>21 157,50 €</p>	<p>09/02/17</p>
<p>REALISATION D'UN DIAGNOSTIC SITUATIONNELLE EN MARCHANT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LE MOULE</p>	<p>POLIS ETUDES 47, rue Achille René-Boisneuf 97139 LES ABYMES</p>		<p>11 652,90 € TTC</p>	<p>01 /02 /17</p>
<p>ACTUALISATION DU SCHEMA GERONTOLOGIQUE DE LA VILLE DE LE MOULE</p>	<p>ENEIS CONSEIL SAS 2, Bd Saint-Martin 75010 PARIS</p>		<p>3 870,00 € TTC</p>	<p>22/ 02/17</p>
<p>N° MARCHÉ : 2016-037-MAPA</p>				
<p>N° MARCHÉ : 2016-034-MAPA</p>				
<p>N° MARCHÉ : 2016-036-MAPA</p>				

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20170630-2DCM201727-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Notifiée et publiée
le 18/07/2017